

| Référence | |
|-------------|------------|
| M1PIL POL01 | |
| Indice | Date MàJ |
| 2 | 05/01/2023 |

Spécialiste des accès difficiles en hauteur, milieux confinés et de la sécurité antichute, notre activité professionnelle exige vigilance, rigueur et une grande maîtrise à chaque instant.

Dans cette optique, la direction d'ACROTIR développement exprime et fait connaître clairement sa politique qualité, santé, sécurité & environnement.

La direction d'ACROTIR s'engage à respecter et faire respecter les principes essentiels QHSE ci-dessous :

- **Procurer des conditions de travail sûres et saines pour la prévention des traumatismes et pathologies liés au travail.**
- **Satisfaire aux exigences légales et autres exigences applicables à l'activité d'ACROTIR.**
- **Eliminer les dangers et à réduire les risques**
- **N'utiliser que des salariés formés, et habilités si requis**
- **Limiter l'appel au personnel d'intervention temporaire dans la limite de ses capacités d'encadrement**
- **N'avoir recourt qu'à des entreprises sous-traitantes ayant un niveau de management SSE équivalent**
- **Amélioration continue du notre système de management QHSE.**
- **Consultation et à la participation des travailleurs ET des représentants des travailleurs**

La direction et l'encadrement apportent leur soutien permanent **et sans réserve** à tous les collaborateurs/ices (salariés, intérimaires, indépendants, sous-traitants, stagiaires...) qui participent à la réussite de ce programme :

| | |
|---|--|
|  | ANTICIPER : intégrer la santé (physique et psychologique), la sécurité, l'environnement dès l'étude de travaux |
|  | RETOUR DES EXPÉRIENCES / ANALYSER TOUS LES EVENEMENTS : corriger ces situations et ne plus les répéter |
|  | EXIGER UN COMPORTEMENT EXEMPLAIRE La Sécurité est l'affaire de tous et le résultat est lié au comportement de chacun à chaque instant |
|  | PROMOUVOIR UNE POLITIQUE ETHIQUE et soucieuse des problématiques RSE (Sociétal, Économique, Écologique) |

Ces forts principes de direction se doivent d'être portés et développés par les personnels (Salariés, intérimaires, indépendants, sous-traitants et stagiaires)

Au sein d'ACROTIR Développement et ses filiales, nous avons conscience que l'activité humaine produit un impact significatif sur l'environnement. Nous sommes convaincus que le respect de l'environnement fait partie du devoir de chacun et que les entreprises se doivent d'intégrer cette composante dans leurs activités.



Nous faisons et continuerons de faire les efforts nécessaires pour la réduction de notre impact environnemental. Pour cela, la Direction s'engage à intégrer les dimensions environnementales dans ses pratiques d'affaires, à l'aide des mesures et principes suivants :

①

La réduction de l'empreinte Carbone

Les déplacements en véhicule sont-ils tous Nécessaires ?

- ◆ Favoriser le recours aux moyens de communications actuels (Conférences téléphoniques ou e-conférences)
- ◆ Préférer l'utilisation des transports communs ou du covoiturage
- ◆ Tenir compte en priorité des performances environnementales et de sécurité pour les achats de nouveaux véhicules.
- ◆ Limiter les allers-retours pour les grands déplacements : en planifiant et groupant les interventions, en dormant sur place,

②

Les consommables

Réduire les consommables s'est réduire les coûts et réduire notre impact environnemental

- ◆ Limiter notre consommation de papier et n'imprimer que si c'est nécessaire
- ◆ Suivre l'achat des consommables pour détecter les éventuels excès
- ◆

③

Les déchets

Avec le tri sélectif, les déchets peuvent être valorisés

- ◆ Collecter à part les « déchets papier »
- ◆ Collecter à part les « déchets carton »
- ◆ Collecter à part les « biodéchets »
- ◆ Collecter à part les « déchets métaux »
- ◆ Collecter à part les piles
- ◆ Collecter à part les ampoules
- ◆ Collecter à part les autres « déchets recyclables »
- ◆ Collecter à part les cartouches d'encre

Des déchets dangereux peuvent être générés sur certains de nos chantiers

Respecter la réglementation et mettre en œuvre les procédures de traitement particulier

④

La sensibilisation des collaborateurs

- ◆ Faire preuve d'exemplarité dans nos pratiques
- ◆ Communiquer en interne sur nos impacts environnementaux et la nécessité de nos efforts
- ◆ Sensibiliser, Impliquer nos collaborateurs et partenaires dans la démarche
- ◆ Encourager les suggestions d'amélioration chez nos salariés ou partenaires

Pour l'environnement, chaque geste compte

Plus spécifiquement en 2024 :



Organisation : Maintien de la force de la relation Conducteur de travaux, Chef de chantier, Chargés d'affaires avec objectif d'améliorer fortement la qualité des prestations rendues et affecter positivement l'efficience. Prendre en compte l'apport des services administratifs dans cette relation.

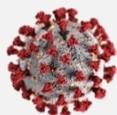
Prévention des risques : Réduction des risques routiers :



- Challenge sur la sécurité routières et sensibilisations diverses

- Utilisation des REX (Retours d'Expérience) informatisés

- Suivi de l'état des véhicules



Prévention sanitaire : Maintien des notions d'hygiènes qui ont découlé de la COVID 19

Pour appliquer ces mesures, je m'appuie, au travers des subdélégations de pouvoirs attribuées à chaque membre de l'encadrement, répondant aux exigences du Code du Travail.

Lors du Bilan annuel, je m'assure que les actions correctives et de prévention sont engagées et que les moyens humains, financiers et organisationnels sont suffisants pour l'amélioration continue du système.

La politique est affichée dans nos locaux et disponible pour les parties intéressées à travers notre site internet.

À Lunéville, le 04/01/2024,
Laurent ELLES,
Président,



ACROTIR
Poseur Agréé
Lignes de vie - Ancrages de sécurité
44 bis, avenue de Gerbéviller
54300 LUNEVILLE
Tél. 03 83 73 15 15 - Fax 03 83 76 39 95
SIRET 421 414 418 00028 - NAF 4399 D

Objectifs Santé Sécurité Environnement

ACROTIR – 2024

Santé

- Participer à une formation TMS
- Animer **2** causeries santé = Sensibiliser les salariés aux risques d'atteinte à la santé
- Obtenir **0** non conformité lié aux travaux sur ou à proximité de matériaux susceptible de contenir de l'amiante

Sécurité

- Réduire le nombre d'accident avec ou sans arrêt pour le personnel et les intérimaires (1 accident avec arrêt en 2023)
- Animer **10** causeries sécurité = Sensibiliser les salariés aux risques d'accident de travail
- Eviter les contaminations Covid
- Obtenir **0** contravention routière (risque routier)
- Réussir à faire venir au moins une fois un représentant des 3 organismes (Inspection & médecin du travail, CAFSAT) lors d'un CSE / COPIL
- Faire intervenir un membre de l'OPPBTB sur un sujet lors du d'un CSE / COPIL

Environnement

- Animer **2** causeries environnement = Sensibiliser les salariés à notre risque d'impact environnement
- Mettre en place **2** actions en faveur de l'environnement
- Obtenir **0** non-conformité lié aux traitement des nos déchets dangereux

MASE

- Réaliser **23** audits de chantier / **4** audits par véhicule / **2** audits bureau, atelier / **1** audit système complet
- Solder **80%** des actions S.S.E. lancées en 2023 (cf plan d'actions)
- Recueillir au minimum **100** remontées d'information SSE

1 AUDIT S.S.E.

Génère au moins 1 action d'amélioration

1 CAUSERIE S.S.E.

Génère au moins 1 action d'amélioration